

Montréal, le 21 novembre 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année

tarifaire 2017-2018

Dossier de la Régie : R-3980-2016

Tel que prévu aux décisions D-2016-124 et D-2016-135, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de 9 h à 15 h, du 2 décembre au 16 décembre 2016, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, les témoins du Distributeur sur tous les thèmes du dossier.

Dans un second temps, elle entendra les témoins des intervenants (selon l'ordre indiqué à l'annexe 1). La contre-preuve du Distributeur le cas échéant, les plaidoiries et la réplique concluront l'audience.

Le 21 novembre 2016, aux fins de la planification de cette audience, le Distributeur a déposé certaines informations relatives à la présentation de sa preuve, dont la liste des panels et les sujets couverts. Le Distributeur précise qu'il ne prévoit pas couvrir la politique financière.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

- une déclaration assermentée au soutien de leur preuve;
- les moyens préliminaires qu'ils entendent soulever, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire;
- le temps requis pour l'adoption de leur preuve écrite et de sa présentation;
- la liste et la qualification de leurs témoins;

- le temps prévu pour contre-interroger chacun des panels de témoins du Distributeur et ceux des intervenants, en précisant lesquels;
- le cas échéant, leurs commentaires sur les sujets sur lesquels le Distributeur ne prévoit pas présenter de témoins ;
- le temps prévu pour leur argumentation;
- tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience.

La Régie rappelle également qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, pour tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront être déposées à la Régie d'ici 12 h, le 23 novembre 2016.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml



ANNEXE 1

Ordre des intervenants pour les contre-interrogatoires, les preuves et les argumentations

ACEFQ

OC

UC

AHQ-ARQ

APCHQ

AQCIE-CIFQ

FCEI

UMQ

UPA

ROEÉ

SÉ-AQLPA